



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2025/22

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 17 Mars et 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, soit **24** voix : (Madame Valérie INVERSIN, Madame Françoise LAGACHE n'ont pas pris part au vote, abstention de Monsieur RUCHOT)

1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée aux associations sportives pour l'année 2025 comme suit :

Associations	Subventions 2025
Billard Club Libercourtois	1 000 €
Club Country The Quater Horse	150 €
Identita dance	1 500 €

Judo Club Fujiyama Libercourt	7 000 €
Le Volant Libercourtois	1 200 €
Les amis de la pétanque Libercourtoise	400 €
Libercourt Handball Club	7 500 €
Liberty Fun	500 €
Tennis club libercourtois	100 €
The Girls Compagny	600 €
UNSS (Association Sportive du Collège de Libercourt)	1000 €
OMS	3 000 €
Vice Versa	2 500 €
Body Fit Libercourtois	350 €
Tir à l'arc Phénix	0 €
Yoseikan Budo	3 000 €
AFCL	15 000 €
Club des pongistes Libercourtois	2 500 €
Karaté SHOTOKAN Libercourt	1 000 €
FALUSEP Pantigny	750 €
GEA	500 €
Les amis du plan d'eau	300 €

- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- 3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 11 AVR. 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



[Handwritten signature]

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250403-DELIB-2025-22-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

11 AVR. 2025

h